

I- DESCRIPTIF DU COURS

Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération. Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal. Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comités de citoyens, partis politiques). Les fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la CUM et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

II- OBJECTIFS DU COURS

L'objectif pédagogique vise un apprentissage méthodique permettant l'identification des dimensions du pouvoir local et des problèmes d'organisation qui caractérisent la scène politique montréalaise. Le cours fait l'inventaire des éléments descriptifs utiles à l'analyse politique des dossiers métropolitains : données historiques, statistiques et cadre institutionnel. Ensuite, sera développée une approche compréhensive et explicative des situations observées à travers l'actualité et les documents publics.

III- CONTENU DU COURS

Le cours est réparti en six chapitres. Un accent sera mis sur les thèmes qui rencontrent davantage l'intérêt du groupe étudiant.

Chapitre premier : Histoire du développement des structures sociales et économiques de Montréal

1. Dossier descriptif de la réalité montréalaise : contexte géographique et démographique, données économiques et sociales, comparaisons canadiennes et américaines.
2. Panorama de l'urbanisation montréalaise : tendances et orientations de l'origine à aujourd'hui, les constantes et les contraintes au développement et à l'aménagement.

Chapitre deuxième : Structures politico-administratives de la ville de Montréal

1. Cadre juridique et politique : la charte et les structures du pouvoir à travers les époques.
2. Administration montréalaise : le cadre opérationnel des services municipaux, l'administration budgétaire, l'information aux citoyens.
3. Réformes administratives et question des annexions : le "complexe " de la ville centrale.

Chapitre troisième : Communauté urbaine de Montréal et la problématique métropolitaine

1. Histoire du projet métropolitain : l'ambition politique et la vision du devenir urbain, les compromis institutionnels et l'imbroglia métropolitain.
2. Loi constitutive et la CUM : les structures décisionnelles et administratives, bilan d'une expérience controversée. La création de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001).

Chapitre quatrième : Configuration des forces sociopolitiques sur la scène montréalaise

1. Héritage du pouvoir local : les figures marquantes de la mairie, puissance des élites économiques et sociales face aux enjeux de développement.
2. Partis politiques : les programmes et la pratique du pouvoir municipal, analyse électorale et la mobilisation sociale.
3. Régionalisation des forces politiques : la zone métropolitaine et la concertation politique pour le développement, les plans des gouvernements supérieurs.

Chapitre cinquième : Métropole et enjeux du développement urbain

1. Développement économique du Grand Montréal : les stratégies régionales pour la restructuration industrielle, la relance économique et le bilan des dernières décennies, la compétition torontoise et le rôle du gouvernement canadien.

2. Schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine : la centralité montréalaise et l'aménagement du territoire, la planification urbaine controversée et l'intégration régionale.

3. Problèmes métropolitains et politiques urbaines : la rénovation urbaine et la question du logement, le plan régional de transport, les corporations de développement économique et communautaire, la métropole culturelle et son visage français.

Chapitre sixième : Avenir du Grand Montréal et continuité historique

1. Prospective urbaine du cas montréalais : les divers scénarios de l'intégration continentale et de la destinée internationale, le nouvel ordre métropolitain et la question nationale.

2. Pouvoir local et régionalisation : la démocratisation du pouvoir et la participation, les forces de l'auto-développement et la dynamique des tendances économiques, Montréal et le « désert » québécois, l'aménagement régional comme priorité de développement.

3. Destin cosmopolite et réalité continentale : la composition sociale pluriethnique, le système des communications et la connexion internationale, le projet de cité technologique et le rêve du Sieur de Maisonneuve.

IV EXIGENCES ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

En conformité avec les objectifs du cours, la participation des étudiantes et étudiants est requise. Celle-ci consistera en lectures fortement conseillées et dans la production de travaux qui serviront à l'évaluation. Un recueil de textes sera distribué. Les cours adopteront la formule d'exposés magistraux sur les thèmes des différents chapitres. Dans la dernière partie du cours (chapitre 5 et 6), les séances adopteront la formule du séminaire de discussions sur des thèmes préparés par des lectures et en référence à l'actualité.

V- **MODE D'ÉVALUATION**

Selon l'entente à convenir avec le groupe cours, l'évaluation est progressive et comporte deux modalités obligatoires. Le professeur sera disponible pour l'encadrement pédagogique en vue de la préparation des examens et séminaires.

VI- **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

Une bibliographie thématique sera fournie ultérieurement avec le recueil de textes.

BOURASSA, G. LÉVEILLÉE, J. : *Le système politique de Montréal*, Cahier de l'ACFAS no 43, 1986.

LINTEAU, P.-A. : *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Boréal, 1992

MARSAN, J.-C. : *Montréal en évolution*, Fides, 1983 (réédition Méridien, 1994).

Une bibliographie sélective sera fournie.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.